



Assemblée Générale Mercredi 27 mai 2020

Compte-rendu de séance

Nota bene : Au regard de la volumétrie de certaines pièces-jointes associées aux délibérations objet du présent compte-rendu, elles n'ont pas fait l'objet de reproduction dans ce dernier mais sont disponibles sur simple demande auprès de la Direction de la Coordination et des Affaires Juridiques (sddea@sddea.fr – T. 03 25 83 27 27).

La séance débute à 10h30 en visioconférence

Partie statutaire

Objet du vote	Délibération précisant les mesures adoptées pour l'organisation de la séance en visioconférence
---------------	---

En application de l'ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19, les membres de l'Assemblée Générale doivent délibérer sur :

- Les modalités d'identification des participants, d'enregistrement et de conservation des débats
- Les modalités de scrutin.

A ce titre, dans le cadre de l'organisation en visioconférence de la séance de l'Assemblée Générale du 27 mai 2020, les mesures suivantes ont été prises afin de garantir le respect des exigences légales pour l'organisation et la tenue de cette séance en visioconférence :

Les convocations des membres de l'Assemblée Générale ont été adressées par courrier le 19 mai 2020 à l'adresse du domicile des membres de l'Assemblée Générale. Cette convocation précise l'organisation en visioconférence de la séance du 27 mai 2020 à partir de 10h30 et fait état des modalités d'organisation, de préparation et de connexion suivantes :

En complément de cet envoi, un mail a été adressé à l'ensemble des membres de l'Assemblée Générale signifiant l'envoi des convocations et rappelant les modalités d'organisation, de préparation et de connexion suivantes :

- Poser une question en amont de la réunion : un formulaire est accessible sur le site internet du SDDEA afin de permettre à chacun des membres de pouvoir poser une question à traiter lors de la séance.
- Donner pouvoir à un autre membre : chaque membre de l'Assemblée Générale peut donner pouvoir à un autre membre dans la limite de deux pouvoirs par membre soit en retournant le formulaire joint à la convocation soit en remplissant le formulaire dédié accessible sur le site internet du SDDEA.
- Consulter le rapport de la séance : le présent rapport est consultable et téléchargeable via le lien identifié dans la convocation ou en se connectant au site internet du SDDEA.
- Se connecter le jour de la séance à l'outil de visioconférence : la convocation précise les modalités de connexion à l'outil de visioconférence choisi par le SDDEA. Il s'agit de l'outil CISCO-WEBEX. Chaque membre devra préciser son nom, prénom et adresse mail afin d'accéder à la visioconférence. Ainsi, les équipes du SDDEA seront en mesure d'identifier les personnes qui se sont connectées à la séance. Une extraction du fichier sera générée à l'issue de la séance afin de conserver les présences lors de cette réunion.
- Voter les délibérations lors de la séance : lors de la séance, les votes seront réalisés par scrutin électronique. Le SDDEA a choisi l'outil QUIZZ-BOX pour réaliser les votes des délibérations en cours de séance. A ce titre, un identifiant et un code personnel pour chaque membre ont été communiqués dans la convocation. Grâce à ces codes personnels, seuls les membres de l'Assemblée Générale pourront voter nominativement lors de la séance via l'outil de vote en ligne.

En complément, il est précisé que la séance sera enregistrée et que le fichier audio correspondant sera conservé par le SDDEA.

Etat des lieux des débats :

- Les développements en lien avec ce dossier n'ont fait l'objet d'aucune remarque de la part des membres de l'Assemblée Générale.

Résultat du vote : Pour : 140 / Contre : 0 / Abstention : 0

Budget / comptabilité

Budget principal

Objet du vote	Compte de gestion de l'exercice 2019
----------------------	---

L'arrêté des comptes du SDDEA est constitué par le vote de l'assemblée générale présentée par le Président du SDDEA avant le 30 juin de l'année suivant l'exercice, après production par le Payeur Départemental des comptes de gestion (article L.1612-12 du CGCT).

Les comptes de gestion du SDDEA, remis par Monsieur Gilles CLIPET, vous sont donc présentés dans ce rapport.

Monsieur le Payeur Départemental tient l'ensemble des pièces afférentes à la comptabilité de l'exercice 2019, à la disposition de l'assemblée générale afin qu'elle puisse procéder à la vérification des opérations.

Les comptes de gestion du budget principal et des budgets annexes du SDDEA pour cet exercice 2019 s'arrêtent aux résultats définis dans le tableau joint en annexe, conformes aux résultats dégagés par les comptes administratifs du même exercice, présentés par ailleurs, en ce qui concerne :

- le budget principal du SDDEA	+ 205 097,77 €
- le budget annexe GeMAPI	+ 827 414,29 €
- le budget annexe Démoustication	+ 291 343,27 €
- le budget annexe SAGE	+ 0,76 €

Résultat global : excédent	+ 1 323 856,09 €
----------------------------	------------------

Les membres de l'Assemblée Générale ont choisi :

De donner acte de cette communication.

Etat des lieux des débats :

- Les développements en lien avec ce dossier n'ont fait l'objet d'aucune remarque de la part des membres de l'Assemblée Générale.

Objet du vote	Compte administratif 2019 du budget principal du SDDEA
----------------------	---

Pièces-jointes :

- *Projet de compte administratif 2019 du budget principal,*
- *Annexe au compte administratif 2019 du budget principal,*
- *Tableau des emplois 2019 du SDDEA*

Le présent rapport a pour objet la présentation du compte administratif 2019 du budget principal du SDDEA.

Ainsi, il vous est présenté en première partie, une vision synthétique, puis en second lieu, la structure du compte administratif. Viennent ensuite la présentation analytique puis la détermination du résultat.

I – PRESENTATION SYNTHETIQUE

A) LE RESULTAT 2019

MOUVEMENTS REELS	DEPENSES	RECETTES
Investissement	120 634,30	46 415,00
Fonctionnement	1 317 644,49	1 341 320,88
TOTAL	1 438 278,79	1 387 735,88
Résultat brut 2019		-50 542,91
Résultat reporté au 31/12/2018		255 640,68
RESULTAT NET 2019 (hors restes à réaliser)		205 097,77

Le résultat du compte administratif est calculé en intégrant les restes à réaliser des deux sections qui s'élèvent à 619 167 € en dépenses et 709 767,80 € en recettes. Ainsi, le résultat global affiche 296 K€.

Les reports en dépenses concernent les opérations pour compte de tiers suivantes :

- 49 083,96 € pour la commune de Saint Benoit sur Vanne,
- 68 097,96 € pour la commune de Trainel,
- 64 682 € pour le SIAEP de Gyé sur Seine – Neuville - Courteron,
- 17 822 € pour la commune de Bayel,
- 21 408,24€ pour la commune de Chesley,
- 15 223,54 € pour la commune de Montfey,
- 27 808,18 € pour la commune de Montier en Isle,
- 9 682,93 € pour la commune de Poivres,
- 10 592,80 € pour la commune de Ville sous la Ferté,

- 55 999,56 € pour la commune de Mussy sur Seine,
- 146 100 € pour les communes de Bligny et Longpre le Sec,
- 15 448,52 € pour la commune de Javernant,
- 32 329,40 € pour la commune de Méry sur Seine,
- 25 545,62 € pour le SIAEP de la Villeneuve au Chatelot,
- 1 796,02 € pour la commune de Chatres,
- 36 300 € pour la commune de Villenaux la grande,
- 1 519,77 € pour la commune de Pouy Sur Vanne,
- 19 726,50 € pour les communes de Crésantignes et Javernant,

Les reports en recettes concernent les opérations pour compte de tiers suivantes :

- 81 300 € pour la commune de Saint Benoit sur Vanne,
- 93 812 € pour la commune de Trainel,
- 65 182 € pour le SIAEP de Gyé sur Seine – Neuville - Courteron,
- 15 871 € pour la commune de Bayel,
- 17 518 € pour la commune de Chesley,
- 19 860 € pour la commune de Montfey,
- 16 912 € pour la commune de Montier en Isle,
- 13 552 € pour la commune de Poivres,
- 9 534,60 € pour la commune de Ville sous la Ferté,
- 67 320 € pour la commune de Mussy sur Seine,
- 115 992 € pour les communes de Bligny et Longpre le Sec,
- 10 068 € pour la commune de Javernant,
- 43 600 € pour la commune de Méry sur Seine,
- 36 300 € pour la commune de Villenaux la grande,
- 28 752 € pour le SIAEP de la Villeneuve au Chatelot,
- 28 847,20 € pour la commune de Chatres,
- 5 741 € pour la commune de Pouy Sur Vanne,
- 39 606 € pour les communes de Crésantignes et Javernant,

B) LES DEPENSES ET LES RECETTES REELLES

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Total des recettes réelles, hors excédents de fonctionnement capitalisés	46 415,00 €
Taux de réalisation	5,98 %

Seul le financement des opérations pour compte de tiers y est comptabilisé.

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Total des dépenses réelles	120 634,30 €
Taux de réalisation	15,88 %

Seules les opérations pour compte de tiers y sont comptabilisées.

Cette section fait apparaître des taux de réalisation faibles en raison de l'avancement des opérations pour compte de tiers. Ces crédits non consommés ont fait l'objet de reports sur l'exercice 2020.

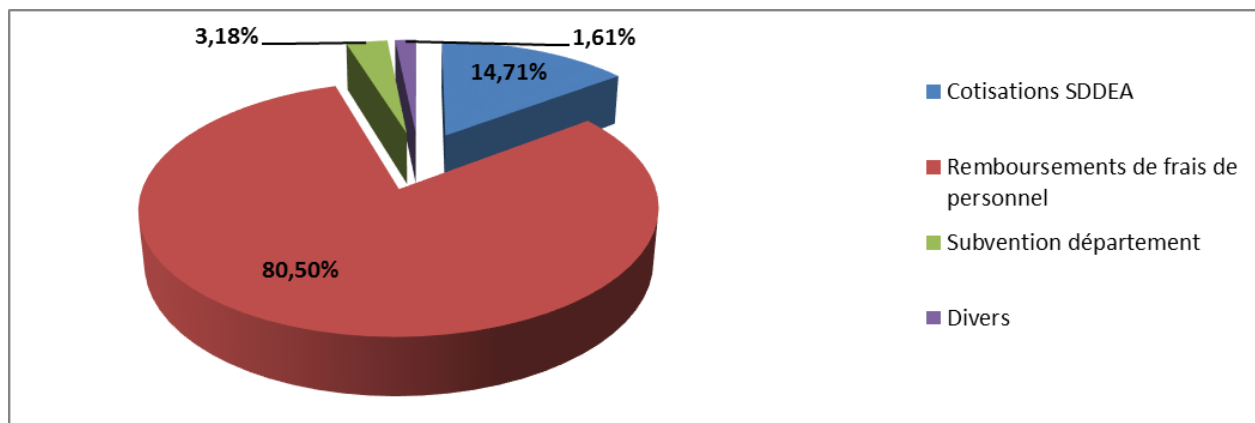
LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Total des recettes réelles

1 341 320,88 €

Taux de réalisation

86,48 %



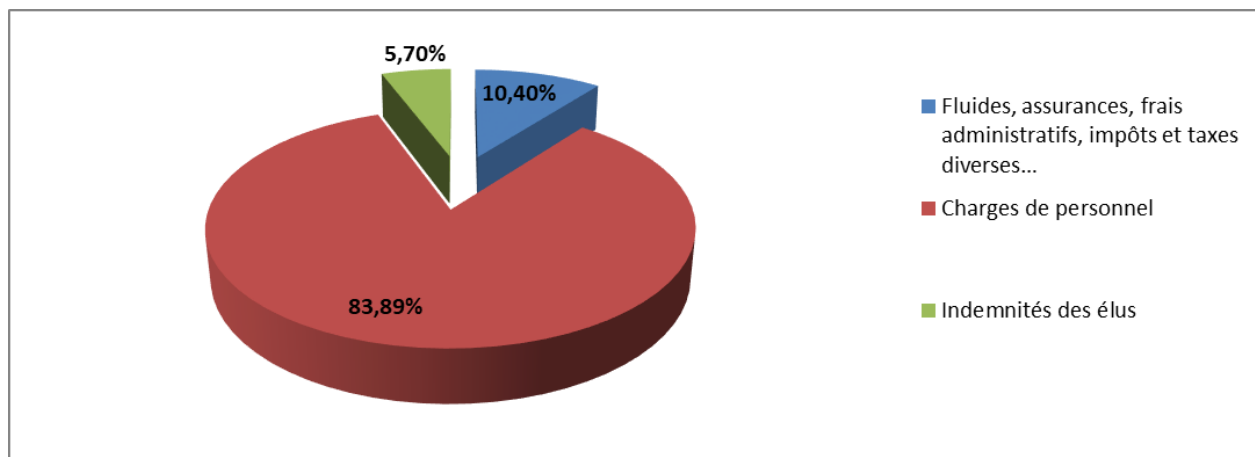
LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Total des dépenses réelles

1 317 644,49 €

Taux de réalisation

84,02 %



II – LA STRUCTURE DU COMPTE ADMINISTRATIF HORS EXCEDENTS REPORTES

	DEPENSES	RECETTES
F O N C T I O N N E M E N T	Fluides, assurances... 137 K€	Cotisations SDDEA 190 K€
	Charges de personnel 1 106 K€	Remboursement de frais de personnel 1 089 K€
	Indemnités des élus 75 K€	Subvention département 37 K€
	Excédent de fonct. 24 K€	Autres recettes 26 K€
I N V E S T .	Opérations pour Compte de Tiers 121 K€	Opérations pour Compte de Tiers 46 K€ Déficit de la section d'investissement 75 K€

III – LA VISION ANALYTIQUE

Cette partie a pour objectif de présenter la vision analytique, le mode de financement des dépenses ainsi que le poids des dépenses financées par les cotisations.

1. Rappel de la méthodologie analytique

La vision analytique se compose de deux grands blocs de dépenses :

- les mouvements qui s'équilibrent en dépenses et en recettes sont financés par la Régie ou les budgets annexes (GÉMAPI et SAGE),
- les principales dépenses du Syndicat sont financées essentiellement par les cotisations, une partie des excédents antérieurs et nos partenaires.

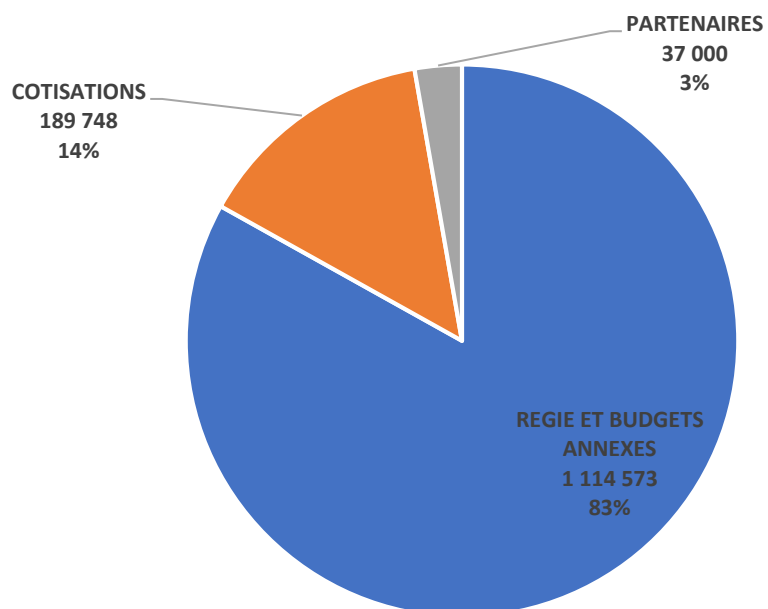
En annexe 1 de ce rapport vous est présenté un tableau récapitulant le comparatif de 2017 à 2019.

2. Le mode de financement de ces trois blocs de dépenses

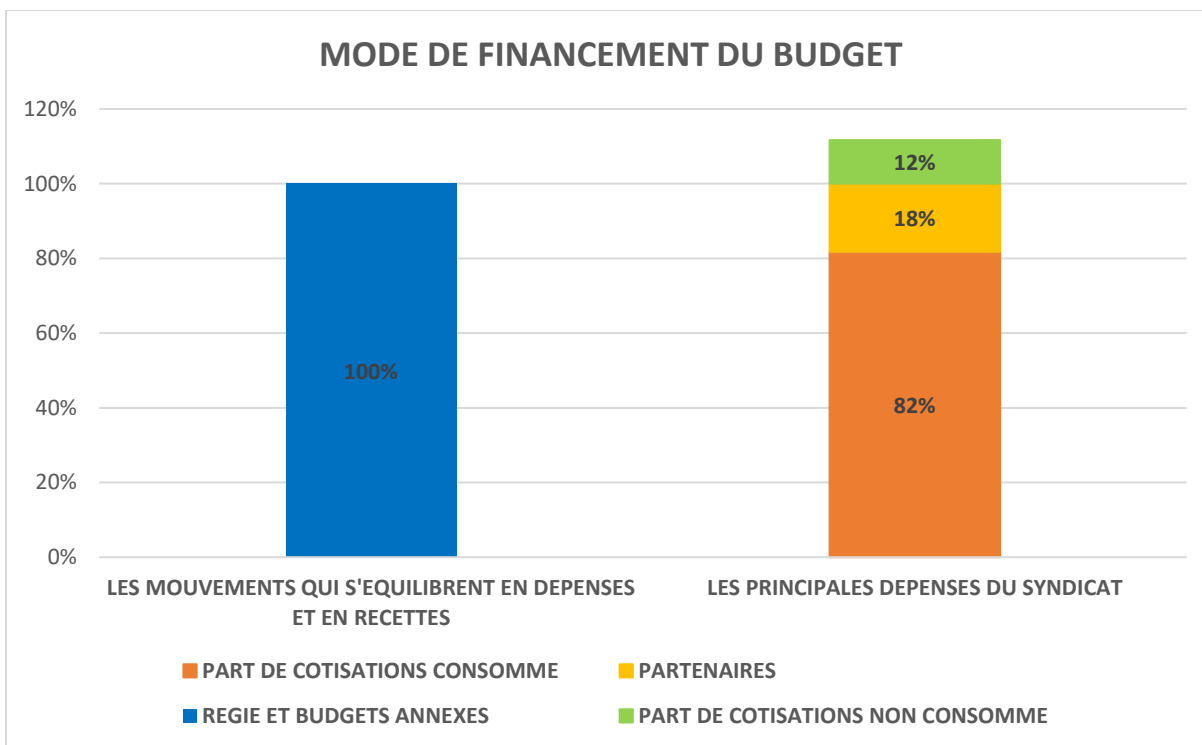
L'essentiel du budget est financé par la Régie (83%). Viennent ensuite les cotisations pour 14%, les partenaires pour 3%.

Le graphique ci-contre illustre ce résultat.

PART DE FINANCEMENT DU BUDGET



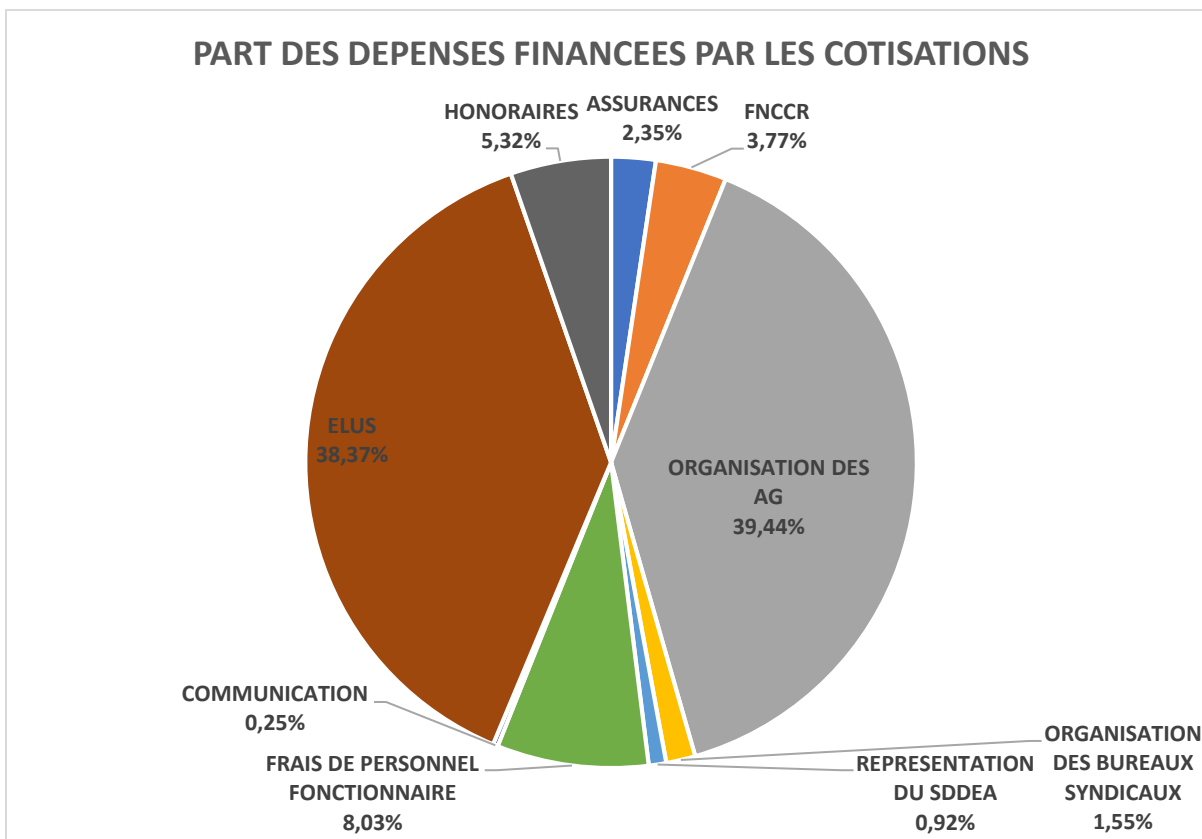
Le graphique ci-après présente la part de financement de chacun des blocs de dépenses



Il est à noter que les principales dépenses du syndicat sont financées à 82% par les cotisations et 18% par les partenaires. Cet exercice 2019 génère également un résultat positif de près de 24 K€, représentant 12% des cotisations.

3. Le poids des dépenses financées par les cotisations

Le graphique ci-dessous vous présente la part des dépenses financées par les cotisations.



L'organisation des assemblées générales et les élus représentent à eux seuls plus de 77%. Viennent ensuite les frais de personnel (8,03%) et les honoraires (5,32%)

IV. LA DETERMINATION DES RESULTATS DES BUDGETS DU SDDEA

A la clôture de l'exercice, le vote du compte administratif et du compte de gestion constitue l'arrêté des comptes du budget principal du SDDEA.

Cet arrêté permet de dégager :

- le résultat proprement dit (section de fonctionnement) ;
- le solde d'exécution de la section d'investissement ;
- les restes à réaliser des deux sections.

Le solde d'exécution de la section d'investissement, est repris, en dépense ou en recette d'investissement, selon que ce solde est déficitaire ou excédentaire (ligne codifiée 001).

Corrigé des restes à réaliser, il fait ressortir :

- un besoin de financement (dépenses supérieures aux recettes) ;
- ou un excédent de financement (recettes supérieures aux dépenses).

L'Assemblée Générale doit décider de l'emploi du résultat excédentaire de la section de fonctionnement en report sur cette même section et / ou son affectation en section d'investissement (pour tout ou partie). Lorsque la section d'investissement enregistre un « besoin de financement », le résultat excédentaire de la section de fonctionnement est affecté en priorité à ce dernier, le solde pouvant être inscrit en report à nouveau ou affecté à la section d'investissement.

La décision d'affectation du résultat est intégrée dans le rapport du budget supplémentaire 2020.

A - LE RESULTAT (SECTION DE FONCTIONNEMENT)

Le résultat est constitué par le cumul :

- du résultat de l'exercice (cumul des titres émis – cumul des mandats émis)
- du résultat reporté.

DETERMINATION DU RESULTAT	
Cumul des titres émis	1 341 320,88
Cumul des mandats émis	1 317 644,49
Résultat de l'exercice	23 676,39
Résultat reporté	264 597,21
RESULTAT (à affecter)	288 273,60

B - LE SOLDE D'EXECUTION (SECTION D'INVESTISSEMENT)

Le solde d'exécution est constitué par le cumul :

- du solde des émissions de titres et de mandats de l'exercice ;
- du résultat reporté.

Ce solde d'exécution, complété des restes à réaliser en recettes et en dépenses, fait ressortir :

- un besoin de financement, si les dépenses sont supérieures aux recettes ;
- un excédent de financement, si les recettes sont supérieures aux dépenses.

DETERMINATION DU SOLDE D'EXECUTION	
Cumul des titres émis	46 415,00
Cumul des mandats émis	120 634,30
Solde (Titres - mandats)	-74 219,30
Résultat reporté	-8 956,53
SOLDE D'EXECUTION	-83 175,83
Restes à réaliser en recettes	709 767,80
Restes à réaliser en dépenses	619 167,00
Solde des restes à réaliser	90 600,80
EXCEDENT DE FINANCEMENT	7 424,97

III - BALANCE GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019

	OPERATIONS DE L'EXERCICE 2019			RESULTATS ANTERIEUR S	SITUATION FINALE	SOLDE DES RESTES A REALISER	RESULTATS CUMULES
	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT				
INVEST	120 634,30	46 415,00	-74 219,30	-8 956,53	-83 175,83	90 600,80	7 424,97
FONCT.	1 317 644,49	1 341 320,88	23 676,39	264 597,21	288 273,60	0,00	288 273,60
TOTAL	1 438 278,79	1 387 735,88	-50 542,91	255 640,68	205 097,77	90 600,80	295 698,57

L'affectation du résultat vous sera proposée dans le rapport relatif au budget supplémentaire 2020.

Les membres de l'Assemblée Générale ont choisi :

- de délibérer sur le résultat du compte administratif 2019 conformes aux écritures de fin de l'exercice 2019 suivant le bordereau journal des titres de recettes cumulés et le bordereau journal des mandats de paiement cumulés, tels qu'ils ressortent des opérations assurées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019 (y compris la journée complémentaire). Ce résultat est également en accord avec les opérations décrites dans le compte de gestion du Payeur départemental traduisant un excédent global de clôture de 205 097,77 € (hors restes à réaliser) ;

- d'adopter le compte administratif et me donner acte de ma communication concernant la présentation de l'exécution des dépenses et des recettes pour 2019 ;

- d'approuver la détermination du résultat.

Etat des lieux des débats :

- Les développements en lien avec ce dossier n'ont fait l'objet d'aucune remarque de la part des membres de l'Assemblée Générale.

Résultat du vote : Pour : 156 / Contre : 0 / Abstention : 1

Objet du vote	Compte administratif 2019 du budget annexe GeMAPI
----------------------	--

Pièce-jointe :

- *Projet de compte administratif 2019 du budget annexe GeMAPI*

Le présent rapport a pour objet la présentation du compte administratif 2019 du budget annexe GeMAPI.

I – PRESENTATION SYNTHETIQUE

A) LE RESULTAT 2019

MOUVEMENTS REELS	DEPENSES	RECETTES
Investissement	197 807,52	0,00
Fonctionnement	1 038 662,14	990 373,90
TOTAL	1 236 469,66	990 373,90
Résultat brut 2019		-246 095,76
Résultat reporté au 31/12/2018		1 073 510,05
RESULTAT NET 2019 (hors restes à réaliser)		827 414,29

Le résultat du compte administratif est calculé en intégrant les restes à réaliser des deux sections qui s'élèvent à 222 044,61 € en dépenses et 369 189,00 € en recettes. Ainsi, le résultat global affiche 974 558,68 €.

Les reports en dépenses sont composés de :

- 85 828,96 € d'études et recherche,
- 32 577,97 € de frais d'étude,
- 103 637,68 € d'opération pour compte de tiers.

Les reports en recettes sont composés de :

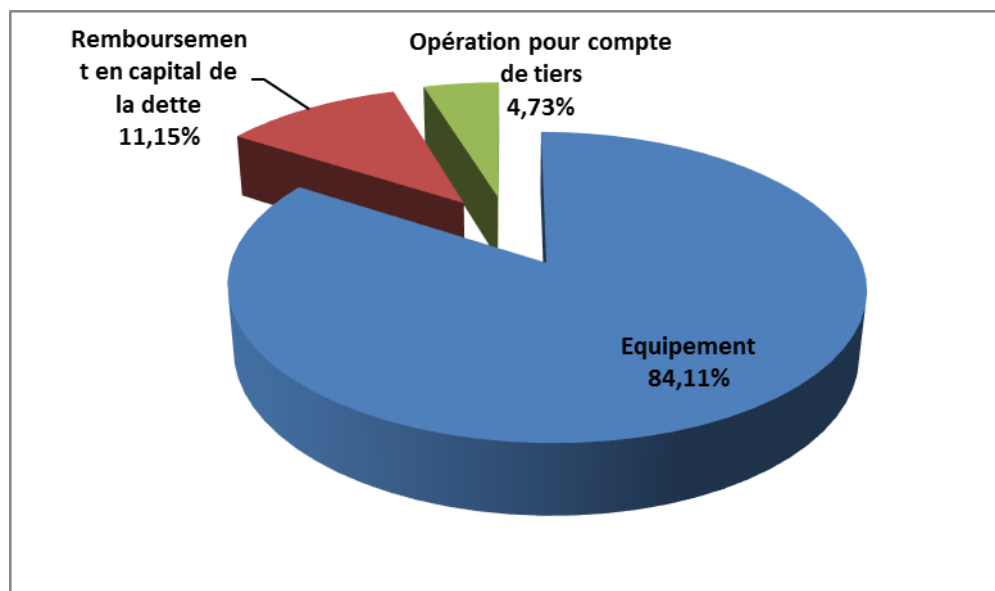
- 256 189,00 € de subventions,
- 113 000,00 € d'opération pour compte de tiers.

B) LES DEPENSES ET LES RECETTES REELLES

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT (aucune réalisation en 2019)

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Total des dépenses réelles	197 807,52 €
Taux de réalisation	42,90 %

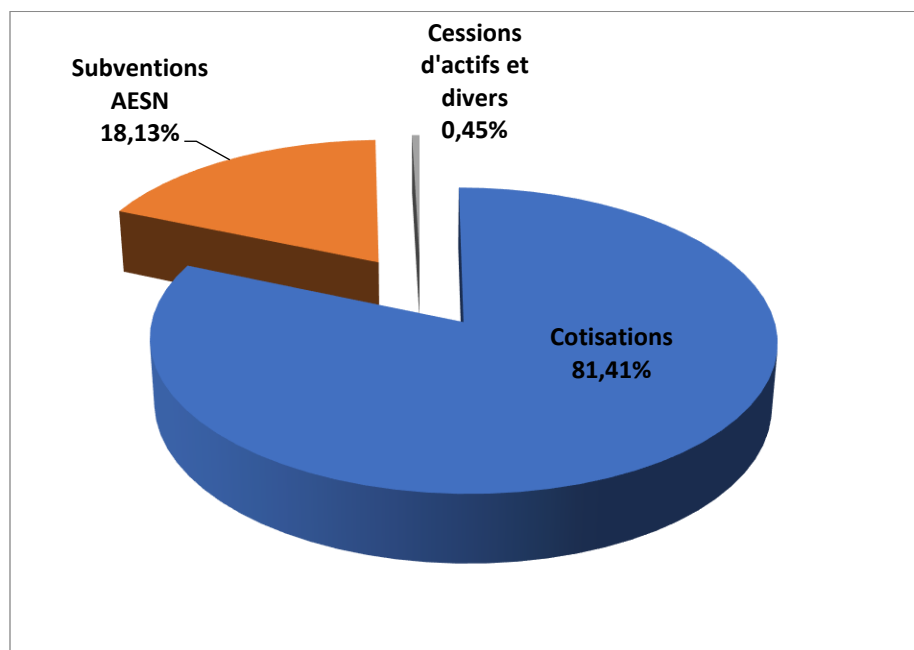


Les dépenses réalisées en 2019 couvrent à 84 % les achats de véhicule, accompagnant les recrutements qui ont été opérés.

Le taux de réalisation de 42,90 % s'explique par les délais imposés à l'opération pour compte de tiers sur le château des Riceys qui a vu une consommation de crédits d'environ 10 000 € au lieu des 113 000 € prévus. Ce délai s'explique par la réflexion entreprise par le propriétaire à l'issue de la consultation des entreprises.

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Total des recettes réelles	990 373,90 €
Taux de réalisation	52,03 %

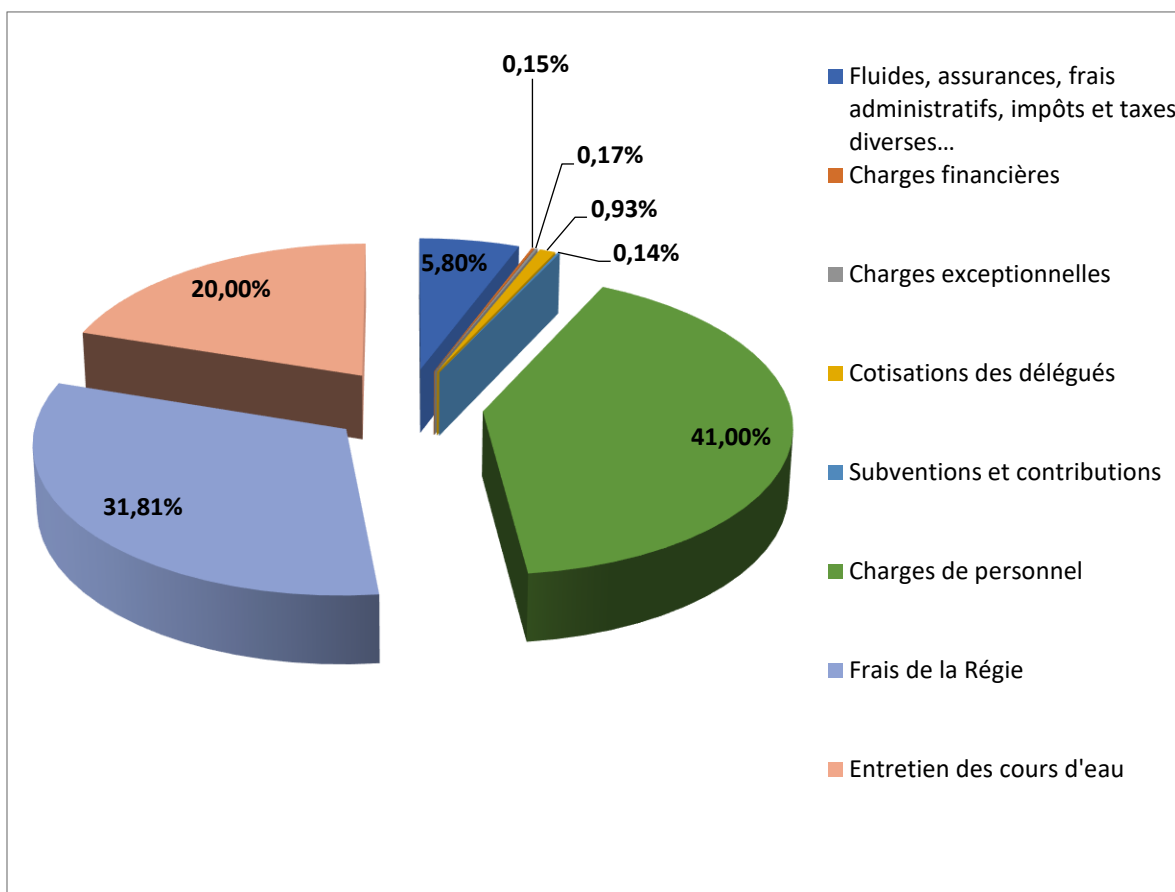


Les écarts entre le prévisionnel et le réalisé s'explique par :

- La non-réalisation de certains projets qui annule donc de fait le recours aux subventions
- Le décalage entre la fin des projets et la perception des soldes de subvention

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Total des dépenses réelles	1 038 662,14 €
Taux de réalisation	51,08 %



Le taux de réalisation de 51,08 % s'explique par :

- La non-consommation des crédits provisionnés pour faire appel à des entreprises pour l'entretien des cours d'eau
- Les difficultés de recrutement ayant conduit à ne pas consommer tout le budget prévu
- Des retards pris dans les projets pour des procédures administratives, comme la nécessité de recourir à l'avis d'un hydrogéologue agréé sur le projet de restauration de zone humide de Channes
- La double imputation en section de fonctionnement et d'investissement de certains projets pour lesquels la situation était incertaine

Il est à noter que les frais de la Régie incluent la facturation de l'ingénieur portant certains projets.

II – LA STRUCTURE DU COMPTE ADMINISTRATIF HORS EXCEDENTS REPORTES

FONCTIONNEMENT		DEPENSES	RECETTES
		Fluides, assurances, frais administratifs... 60 K€	Cotisations 806 K€
		Frais de la Régie 330 K€	
		Charges exceptionnelles 2 K€	
		Cotisations délégués 9 K€	
		Entretien des cours d'eau 208 K€	
		Charges financières 2 K€	Subventions 179 K€
		Subventions 1 K€	Cessions d'actifs-Divers 5 K€
		Charges de personnel 426 K€	Déficit SF 48 K€

INVEST.			
		Opération compte de tiers 9 K€	
		Capital de la dette 22 K€	
		Frais d'études, véhicules et équipements 167 K€	Déficit de la section d'investissement 198 K€

III – LA DETERMINATION DU RESULTAT

A la clôture de l'exercice, le vote du compte administratif et du compte de gestion constitue l'arrêté des comptes

Cet arrêté permet de dégager :

- le résultat proprement dit (section de fonctionnement) ;
- le solde d'exécution de la section d'investissement ;
- les restes à réaliser des deux sections.

Le solde d'exécution de la section d'investissement, est repris, en dépense ou en recette d'investissement, selon que ce solde est déficitaire ou excédentaire (ligne codifiée 001).

Corrigé des restes à réaliser, il fait ressortir :

- un besoin de financement (dépenses supérieures aux recettes) ;
- ou un excédent de financement (recettes supérieures aux dépenses).

L'Assemblée Générale doit décider de l'emploi du résultat excédentaire de la section de fonctionnement en report sur cette même section et / ou son affectation en section d'investissement (pour tout ou partie). Lorsque la section d'investissement enregistre un « besoin de financement », le résultat excédentaire de la section de fonctionnement est affecté en priorité à ce dernier, le solde pouvant être inscrit en report à nouveau ou affecté à la section d'investissement.

La décision d'affectation du résultat est intégrée dans le rapport du budget supplémentaire 2020.

A - LE RESULTAT (SECTION DE FONCTIONNEMENT)

Le résultat est constitué par le cumul :

- du résultat de l'exercice (cumul des titres émis – cumul des mandats émis)
- du résultat reporté.

DETERMINATION DU RESULTAT	
Cumul des titres émis	1 007 722,14
Cumul des mandats émis	1 085 847,03
Résultat de l'exercice	-78 124,89
Résultat reporté	1 007 314,66
RESULTAT (à affecter)	929 189,77

B - LE SOLDE D'EXECUTION (SECTION D'INVESTISSEMENT)

Le solde d'exécution est constitué par le cumul :

- du solde des émissions de titres et de mandats de l'exercice ;
- du résultat reporté.

Ce solde d'exécution, complété des restes à réaliser en recettes et en dépenses, fait ressortir :

- un besoin de financement, si les dépenses sont supérieures aux recettes ;
- un excédent de financement, si les recettes sont supérieures aux dépenses.

DETERMINATION DU SOLDE D'EXECUTION	
Cumul des titres émis	57 374,62
Cumul des mandats émis	225 345,49
Solde (Titres - mandats)	-167 970,87
Résultat reporté	66 195,39
SOLDE D'EXECUTION	-101 775,48
Restes à réaliser en recettes	177 190,00
Restes à réaliser en dépenses	136 215,65
Solde des restes à réaliser	40 974,35
BESOIN DE FINANCEMENT	-60 801,13

C - BALANCE GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019

	OPERATIONS DE L'EXERCICE 2019			RESULTATS ANTERIEUR S	SITUATION FINALE	SOLDE DES RESTES A REALISER	RESULTATS CUMULES
	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT				
INVEST	225 345,49	57 374,62	-167 970,87	66 195,39	-101 775,48	40 974,35	-60 801,13
FONCT.	1 085 847,03	1 007 722,14	-78 124,89	1 007 314,66	929 189,77	106 170,04	1 035 359,81
TOTAL	1 311 192,52	1 065 096,76	-246 095,76	1 073 510,05	827 414,29	147 144,39	974 558,68

L'affectation du résultat vous sera proposée dans le rapport relatif au budget supplémentaire 2020.

Les membres de l'Assemblée Générale ont choisi :

- de délibérer sur le résultat du compte administratif 2019 conformes aux écritures de fin de l'exercice 2019 suivant le bordereau journal des titres de recettes cumulés et le bordereau journal des mandats de paiement cumulés, tels qu'ils ressortent des opérations assurées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019 (y compris la journée complémentaire). Ce résultat est également en accord avec les opérations décrites dans le compte de gestion du Payeur départemental traduisant un excédent global de clôture de 827 414,29 € (hors restes à réaliser) ;

- d'adopter le compte administratif et me donner acte de ma communication concernant la présentation de l'exécution des dépenses et des recettes pour 2019 ;

- d'approuver la détermination du résultat.

Etat des lieux des débats :

- Les développements en lien avec ce dossier n'ont fait l'objet d'aucune remarque de la part des membres de l'Assemblée Générale.

Résultat du vote : Pour : 9 / Contre : 0 / Abstention : 0

Objet du vote	Compte administratif 2019 du budget annexe démoustication
----------------------	--

Pièce-jointe :

-Projet de compte administratif 2019 du budget annexe démoustication

Le présent rapport a pour objet la présentation du compte administratif 2019 du budget annexe démoustication.

I – PRESENTATION SYNTHETIQUE

A) LE RESULTAT 2019

MOUVEMENTS REELS	DEPENSES	RECETTES
Investissement	29 903,48	3 381,01
Fonctionnement	150 460,39	207 616,24
TOTAL	180 363,87	210 997,25
Résultat brut 2019		30 633,38
Résultat reporté au 31/12/2018		260 709,89
RESULTAT NET 2019 (hors restes à réaliser)		291 343,27

Aucun reste à réaliser n'est constaté. Ainsi, le résultat global affiche 291 K€.

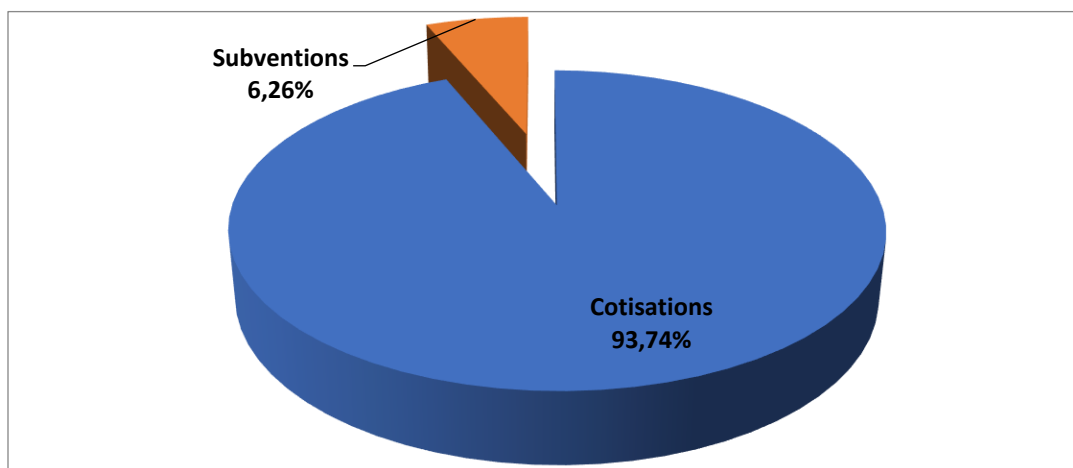
B) LES DEPENSES ET LES RECETTES REELLES

3 381,01 € relatifs à l'affectation du résultat de fonctionnement 2018 sont enregistrés en recette d'investissement et 29 903,48 € relatifs à de l'équipement sont constatés en dépenses.

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

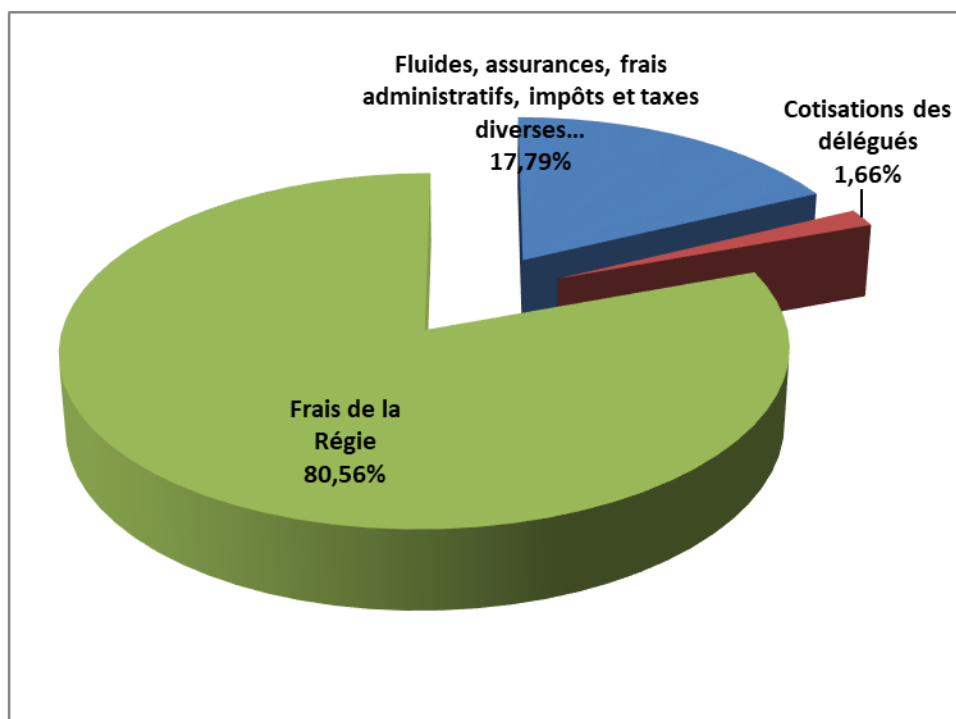
Total des recettes réelles	207 616,24 €
Taux de réalisation	99,99 %

L'ensemble de ces recettes correspond aux cotisations des communes et à la subvention du département.



LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Total des dépenses réelles	150 460,39 €
Taux de réalisation	34,43 %



Le faible taux de réalisation s'explique par le fait d'un faible besoin de traiter en 2019.

L'intitulé « Frais de la Régie » inclue l'ensemble de l'activité technique liée à la compétence, tant en termes de charges de personnel que de matériel ou de facturation des entreprises.

II – LA STRUCTURE DU COMPTE ADMINISTRATIF HORS EXCEDENTS REPORTES

	DEPENSES	RECETTES
F O N C T I O N N E M E N T	Fluides, assurances, 27 K€	Cotisations 195 €
	Frais de la Régie 121 K€	
	Cotisations délégués 2 K€	
	Autofinancement 58 K€	Subventions 13 K€
I N V E S T .	Equipement 30 K€	Affectation 3 K€
		Besoin de la section d'investissement 27 K€

III – LA DETERMINATION DU RESULTAT

A la clôture de l'exercice, le vote du compte administratif et du compte de gestion constitue l'arrêté des comptes

Cet arrêté permet de dégager :

- le résultat proprement dit (section de fonctionnement) ;
- le solde d'exécution de la section d'investissement ;
- les restes à réaliser des deux sections.

Le solde d'exécution de la section d'investissement, est repris, en dépense ou en recette d'investissement, selon que ce solde est déficitaire ou excédentaire (ligne codifiée 001).

Corrigé des restes à réaliser, il fait ressortir :

- un besoin de financement (dépenses supérieures aux recettes) ;
- ou un excédent de financement (recettes supérieures aux dépenses).

L'Assemblée Générale doit décider de l'emploi du résultat excédentaire de la section de fonctionnement en report sur cette même section et / ou son affectation en section d'investissement (pour tout ou partie). Lorsque la section d'investissement enregistre un « besoin de financement », le résultat excédentaire de la section de fonctionnement est affecté en priorité à ce dernier, le solde pouvant être inscrit en report à nouveau ou affecté à la section d'investissement.

La décision d'affectation du résultat est intégrée dans le rapport du budget supplémentaire 2020.

A - LE RESULTAT (SECTION DE FONCTIONNEMENT)

Le résultat est constitué par le cumul :

- du résultat de l'exercice (cumul des titres émis – cumul des mandats émis)
- du résultat reporté.

DETERMINATION DU RESULTAT	
Cumul des titres émis	207 616,24
Cumul des mandats émis	150 854,39
Résultat de l'exercice	56 761,85
Résultat reporté	264 090,90
RESULTAT (à affecter)	320 852,75

B - LE SOLDE D'EXECUTION (SECTION D'INVESTISSEMENT)

Le solde d'exécution est constitué par le cumul :

- du solde des émissions de titres et de mandats de l'exercice ;
- du résultat reporté.

Ce solde d'exécution, complété des restes à réaliser en recettes et en dépenses, fait ressortir :

- un besoin de financement, si les dépenses sont supérieures aux recettes ;
- un excédent de financement, si les recettes sont supérieures aux dépenses.

DETERMINATION DU SOLDE D'EXECUTION	
Cumul des titres émis	3 775,01
Cumul des mandats émis	29 903,48
Solde (Titres - mandats)	-26 128,47
Résultat reporté	-3 381,01
SOLDE D'EXECUTION	-29 509,48
Restes à réaliser en recettes	0,00
Restes à réaliser en dépenses	0,00
Solde des restes à réaliser	0,00
DEFICIT DE FINANCEMENT	-29 509,48

C - BALANCE GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019

	OPERATIONS DE L'EXERCICE 2019			RESULTATS ANTERIEUR S	SITUATION FINALE	SOLDE DES RESTES A REALISER	RESULTATS CUMULES
	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT				
INVEST	29 903,48	3 775,01	-26 128,47	-3 381,01	-29 509,48	0,00	-29 509,48
FONCT.	150 854,39	207 616,24	56 761,85	264 090,90	320 852,75	0,00	320 852,75
TOTAL	180 757,87	211 391,25	30 633,38	260 709,89	291 343,27	0,00	291 343,27

L'affectation du résultat vous sera proposée dans le rapport relatif au budget supplémentaire 2020.

Les membres de l'Assemblée Générale ont choisi :

- de délibérer sur le résultat du compte administratif 2019 conformes aux écritures de fin de l'exercice 2019 suivant le bordereau journal des titres de recettes cumulés et le bordereau journal des mandats de paiement cumulés, tels qu'ils ressortent des opérations assurées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019 (y compris la journée complémentaire). Ce résultat est également en accord avec les opérations décrites dans le compte de gestion du Payeur départemental traduisant un excédent global de clôture de 291 343,27 € (hors restes à réaliser) ;

- d'adopter le compte administratif et me donner acte de ma communication concernant la présentation de l'exécution des dépenses et des recettes pour 2019 ;

- d'approuver la détermination du résultat.

Etat des lieux des débats :

- Les développements en lien avec ce dossier n'ont fait l'objet d'aucune remarque de la part des membres de l'Assemblée Générale.

Résultat du vote : Pour : 4 / Contre : 0 / Abstention : 0

SAGE

Objet du vote	Compte administratif 2019 du budget annexe SAGE
----------------------	--

Pièce-jointe :

Projet du compte administratif 2019 du budget annexe SAGE

Le présent rapport a pour objet la présentation du compte administratif 2019 du budget annexe SAGE.

I – PRESENTATION SYNTHETIQUE

A) LE RESULTAT 2019

MOUVEMENTS REELS	DEPENSES	RECETTES
Investissement	11 580,00	0,00
Fonctionnement	123 974,14	135 554,90
TOTAL	135 554,14	135 554,90
Résultat brut 2019		0,76
Résultat reporté au 31/12/2018		0,00
RESULTAT NET 2019 (hors restes à réaliser)		0,76

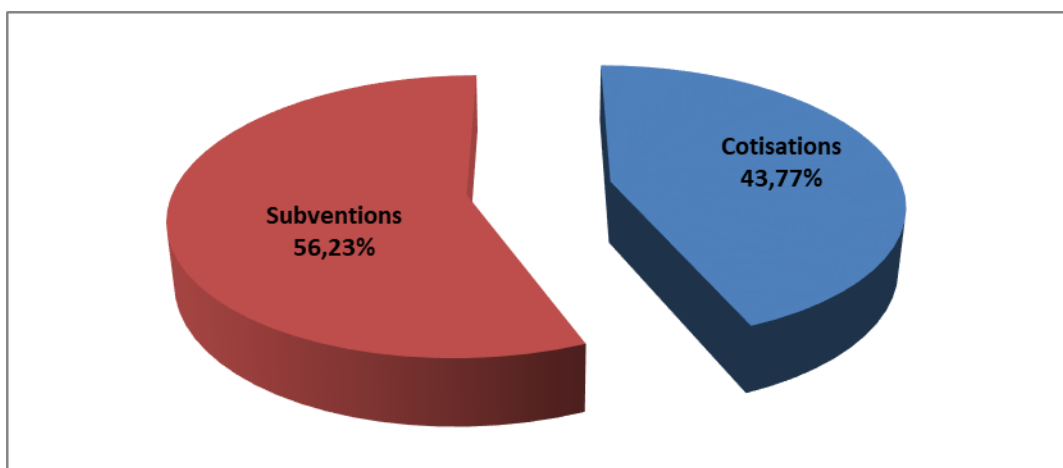
Le résultat du compte administratif est calculé en intégrant les restes à réaliser de la section de fonctionnement qui s'élèvent à 15 873,00 € en recettes relatif à une subvention. Ainsi, le résultat global affiche 15 873,76 €.

B) LES DEPENSES ET LES RECETTES REELLES

Aucune recette d'investissement n'est enregistrée et 11 580 € relatifs à l'achat d'un véhicule sont constatés en dépenses d'investissement.

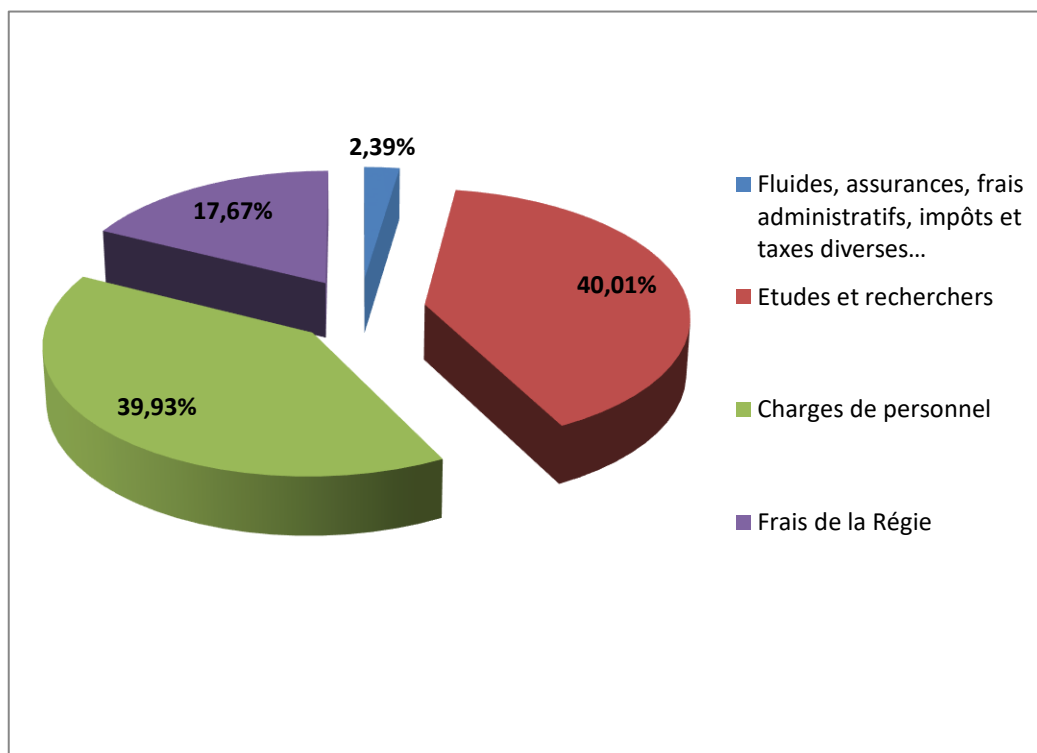
LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Total des recettes réelles	135 554,90 €
Taux de réalisation	63,97 %



LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Total des dépenses réelles	123 974,14 €
Taux de réalisation	62,65 %



Les écarts entre le prévisionnel et le réalisé s'expliquent par le retard pris dans le lancement des deux études structurantes du SAGE, impliquant un décalage des recettes et des dépenses.

Il est à noter que les exercices budgétaires annuels sont forcément équilibrés car les appels à contribution des communautés de communes sont évalués pour ce faire.

II – LA STRUCTURE DU COMPTE ADMINISTRATIF HORS EXCEDENTS REPORTES

	DEPENSES	RECETTES
F O N C T I O N N E M E N T	Fluides, assurances, 3 K€	
	Etudes et recherches 50 K€	Cotisations 59 €
	Frais de la Régie 22 K€	Subventions 76 K€
	Cotisations des délégués 49 K€	
	Autofinancement 11 K€	
I N V E S T .	Equipement 11 K€	Besoin de la section d'investissement 11 K€

III – LA DETERMINATION DU RESULTAT

A la clôture de l'exercice, le vote du compte administratif et du compte de gestion constitue l'arrêté des comptes

Cet arrêté permet de dégager :

- le résultat proprement dit (section de fonctionnement) ;
- le solde d'exécution de la section d'investissement ;
- les restes à réaliser des deux sections.

Le solde d'exécution de la section d'investissement, est repris, en dépense ou en recette d'investissement, selon que ce solde est déficitaire ou excédentaire (ligne codifiée 001).

Corrigé des restes à réaliser, il fait ressortir :

- un besoin de financement (dépenses supérieures aux recettes) ;
- ou un excédent de financement (recettes supérieures aux dépenses).

L'Assemblée Générale doit décider de l'emploi du résultat excédentaire de la section de fonctionnement en report sur cette même section et / ou son affectation en section d'investissement (pour tout ou partie). Lorsque la section d'investissement enregistre un « besoin de financement », le résultat excédentaire de la section de fonctionnement est affecté en priorité à ce dernier, le solde pouvant être inscrit en report à nouveau ou affecté à la section d'investissement.

La décision d'affectation du résultat est intégrée dans le rapport du budget supplémentaire 2020.

A - LE RESULTAT (SECTION DE FONCTIONNEMENT)

Le résultat est constitué par le cumul :

- du résultat de l'exercice (cumul des titres émis – cumul des mandats émis)
- du résultat reporté.

DETERMINATION DU RESULTAT	
Cumul des titres émis	135 554,90
Cumul des mandats émis	123 974,14
Résultat de l'exercice	11 580,76
Résultat reporté	0,00
RESULTAT (à affecter)	11 580,76

B - LE SOLDE D'EXECUTION (SECTION D'INVESTISSEMENT)

Le solde d'exécution est constitué par le cumul :

- du solde des émissions de titres et de mandats de l'exercice ;
- du résultat reporté.

Ce solde d'exécution, complété des restes à réaliser en recettes et en dépenses, fait ressortir :

- un besoin de financement, si les dépenses sont supérieures aux recettes ;
- un excédent de financement, si les recettes sont supérieures aux dépenses.

DETERMINATION DU SOLDE D'EXECUTION	
Cumul des titres émis	0,00
Cumul des mandats émis	11 580,00
Solde (Titres - mandats)	-11 580,00
Résultat reporté	0,00
SOLDE D'EXECUTION	-11 580,00
Restes à réaliser en recettes	0,00
Restes à réaliser en dépenses	0,00
Solde des restes à réaliser	0,00
BESOIN DE FINANCEMENT	-11 580,00

C - BALANCE GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019

	OPERATIONS DE L'EXERCICE 2019			RESULTATS ANTERIEUR S	SITUATION FINALE	SOLDE DES RESTES A REALISER	RESULTATS CUMULES
	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT				
INVEST	11 580,00	0,00	-11 580,00	0,00	-11 580,00	0,00	-11 580,00
FONCT.	123 974,14	135 554,90	11 580,76	0,00	11 580,76	15 873,00	27 453,76
TOTAL	135 554,14	135 554,90	0,76	0,00	0,76	15 873,00	15 873,76

L'affectation du résultat vous sera proposée dans le rapport relatif au budget supplémentaire 2020.

Les membres de l'Assemblée Générale ont choisi :

- de délibérer sur le résultat du compte administratif 2019 conformes aux écritures de fin de l'exercice 2019 suivant le bordereau journal des titres de recettes cumulés et le bordereau journal des mandats de paiement cumulés, tels qu'ils ressortent des opérations assurées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019 (y compris la journée complémentaire). Ce résultat est également en accord avec les opérations décrites dans le compte de gestion du Payeur départemental traduisant un excédent global de clôture de 0,76 € (hors restes à réaliser) ;

- d'adopter le compte administratif et me donner acte de ma communication concernant la présentation de l'exécution des dépenses et des recettes pour 2019 ;

- d'approuver la détermination du résultat.

Etat des lieux des débats :

- Les développements en lien avec ce dossier n'ont fait l'objet d'aucune remarque de la part des membres de l'Assemblée Générale.

Résultat du vote : Pour : 165 / Contre : 0 / Abstention : 0

Vie Institutionnelle

Objet du vote	Régime indemnitaire des membres du Bureau Syndical pendant la période d'état d'urgence sanitaire
----------------------	---

Au titre du principe de solidarité envers le SDDEA et au regard du fait qu'aucune réunion de Bureau n'a été organisée sur le mois d'avril 2020, les membres du Bureau Syndical ont délibéré le 26 mai 2020 afin de renoncer à percevoir leurs indemnités au titre de leur mandat au Syndicat sur le mois d'avril 2020.

Étant précisé, que la délibération n° BS20200526_2 du 26 mai 2020 vient acter la volonté des membres du Bureau Syndical du SDDEA, mais que seule une délibération des membres de l'Assemblée Générale est nécessaire pour son application.

Les membres de l'Assemblée Générale ont choisi :

- De ne pas verser les indemnités dues au titre du mois d'avril 2020 aux membres du Bureau Syndical et ceci conformément à la délibération n° BS20200526_2 du 26 mai 2020 ;
- De donner tout pouvoir au Président du SDDEA à signer tout acte administratif, juridique, financier ou technique, notamment de nature conventionnelle, à intervenir en application ou en exécution de la présente délibération.

Etat des lieux des débats :

- Les développements en lien avec ce dossier n'ont fait l'objet d'aucune remarque de la part des membres de l'Assemblée Générale.

Résultat du vote : Pour : 166 / Contre : 0 / Abstention : 0

La séance a été levée à 12h25

Le Président,

Bien Cordialement


Nicolas JUILLET